

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16841**

Intitulé

MASTER : MASTER Management public- Spécialité Management public territorial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Haute Bretagne Rennes II	Président de l'Université Haute Bretagne Rennes II, M. Le Recteur chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En tant que futur cadre des collectivités territoriales, ou chargé de mission des collectivités, cabinets de consultants ou organismes de conseil aux collectivités, le diplômé de ce Master peut gérer une collectivité (travail administratif, juridique, procédures,...), préparer et rédiger des documents administratifs, budgétaires ou comptables, assister et conseiller les élus, animer, élaborer des marchés publics, concevoir, coordonner et suivre des projets.

maîtriser les principaux instruments de gestion d'une collectivité territoriale
avoir une connaissance approfondie de la place des collectivités dans les systèmes institutionnels tant français qu'euro péen.
avoir une bonne connaissance des domaines d'action des collectivités (services publics, environnement, social, urbanisme etc.)
maîtriser tant l'écrit dans ses différentes variantes (note, rapport, dissertation, résumé) que l'oral (de concours ou professionnel) ce qui leur permettra de passer les concours administratifs ou d'être recrutés sur titres.

Compétences transversales :

maîtriser une langue étrangère

maîtriser l'informatique (power point, sites internet)

maîtriser la conduite de réunion

rédiger des notes administratives

Animer et développer des partenariats

Animer et piloter des équipes

Réaliser une veille juridique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Collectivités territoriales, intercommunalités, associations, services extérieurs de l'Etat, concours

Secrétaire de mairie

Conseiller juridique

Service marchés publics

Directeur de l'environnement

Directeur de l'urbanisme ou de l'aménagement

Chef de projets développement, chef de projet Europe

Responsable de gestion budgétaire et financière

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 3 (30 crédits - 282H)

Enseignements méthodologiques

· Pratiques professionnelles (2 crédits)

Conduite de réunion / Conduite de projet / Management d'équipe / Entraînement à l'oral

· Outils méthodologiques (2 crédits)

Note de synthèse / Outils informatiques

· Elaboration des choix publics locaux (2 crédits)

Démarche par projet, évaluation, expertise

Enseignement fondamental

· Europe et territoires 1 (4 crédits)

Politiques et programmes européens dans les territoires / Finances et fiscalité européennes

Enseignement de spécialisation

- Relations professionnelles au sein des collectivités locales (3 crédits)
Dialogue social. GRH et GPEC
- Modalités d'action des collectivités territoriales (9 crédits)
Economie des services publics / Services publics et droit communautaire / Droit et gestion des services publics /
Droit et pratique de l'intercommunalité
- Gestion locale (4 crédits)
Gestion des affaires publiques / Gestion des finances locales
- Citoyenneté et cadre de vie (4 crédits)
Aménagement / Enjeux de la démocratie locale

Semestre 4 (30 crédits - 211H30)

Enseignement fondamental

- Approche environnementale des territoires (6 crédits)
Droit de l'environnement / Economie de l'environnement / Aménagement durable

Enseignement de spécialisation

- Europe et territoires 2 (4 crédits)
Le statut des collectivités locales en Europe / Subventions européennes
- Conférences professionnelles et méthodologiques (10 crédits)
- Ateliers
Placés en situation professionnelle, les étudiants doivent élaborer, par petit groupe, un dossier autour d'un projet à concevoir (ex : équipement culturel ou sportif ...). Ce dossier écrit donne lieu à une soutenance orale et collective (présentation PowerPoint).
- Conférences professionnelles portant sur l'action locale (10 crédits)
Des intervenants professionnels, reconnus dans leurs domaines de compétences, sont sollicités tout au long de l'année dans le cadre de conférences professionnelles (ex : présentation des CESER par le Directeur du CESER de Bretagne ; place de l'évaluation au sein des collectivités territoriales exposées par la Responsable du SEVAL au Conseil Régional de Bretagne...).
- Projet professionnel (10 crédits)
- Suivi du stage obligatoire du mémoire
La formation comprend un stage obligatoire de fin d'année d'une durée minimale de 3 mois. Ce stage peut-être prorogé en cas d'accord conventionnel entre le stagiaire et l'institution d'accueil. Il donne lieu à la production d'un mémoire soutenu devant un jury (deux universitaires et un tuteur professionnel).
- Voyage d'études
- Formation à la recherche

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE : Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Master arrêté du 25 avril 2002 JO n° 99 du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 20120615-01 du 3 juillet 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 :

<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

Autres sources d'information :

www.univ-rennes2.fr

Lieu(x) de certification :

[Université Rennes 2](#)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**